

L'Afrique et ses réalités électorales : Cas de la RD Congo

[Africa and its electoral realities : Case of DR Congo]

KAYA NYEMBO MICHAEL¹, BANZE TWITE ARSENE¹, MAKOLO MAKOLO ETIENNE², and KANYINDA LWAMBWA FRANCK³

¹Département des sciences commerciales & administratives et informatique de gestion, ISP Lubumbashi, RD Congo

²Département des sciences politiques et administratives, UNILU, RD Congo

³Département de sociologie et anthropologie culturelle, UNILU, RD Congo

Copyright © 2020 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: In this article, we address the issue of the results of the elections held in Africa in general and in DR Congo in particular. It should be noted that each time there is an election, the results of the latter have always been contested because deemed not credible by the stakeholders, hence this article wants to suggest possible solutions so that it stops.

KEYWORDS: elections, electoral process, ballot boxes, electoral disputes and electoral body.

RESUME: Dans ce présent article, nous abordons la problématique des résultats des élections organisées en Afrique en générale et en RD Congo en particulier. Il sied de noter qu'à chaque fois qu'il y a élection, les résultats de ces dernières ont toujours été contestés car jugés non crédible par les parties prenantes d'où cet article veut proposer des pistes de solution afin que cela cesse.

MOTS-CLEFS: élections, processus électoral, urnes, contentieux électoral et corps électoral.

1 INTRODUCTION

Depuis la nuit de temps, il a toujours été constaté que l'Afrique a toujours eu à enregistrer des morts liés aux crises post électorales, et cela à la suite des proclamations des résultats contestés suite aux élections males organisées. Les élections organisées en Afrique en générale et en RD Congo en particulier, ne laissent dans la plupart des cas, un climat de paix in fine, du fait qu'à chaque fois que ces dernières sont organisées, elles ont tendance à pouvoir laisser une porte ouverte à la violence et, avec comme toile de fond, la non transparence dans les résultats publiés car, les parties prenantes à ces dernières ne s'accordent jamais le violon quant à ce.

Cette tendance, décrédibilise tous les processus électoraux des pays dits des jeunes démocraties et les exemples le plus tapants sont le cas du Kenya entre *UHURU KENYATA* et *Morgan TVANGIRAY*. Le cas de la Côte-d'Ivoire entre *OUATARA* et *Laurent BAGBO*, suivi de son incarcération à la CPI. Le cas du Gabon entre jumping et Ali bongo et enfin, le cas de la RD Congo entre 2006, 2011 et 2018 pour ne citer que cela.

Dans ce présent article, nous allons nous appesantir plus particulièrement sur les différentes crises post électorales qui ont secouées la RD Congo lors des élections de 2006, 2011 et 2018 afin de déceler les causes profondes et par ricochet, proposer des pistes de solution.

Il sied de noter qu'à chaque publication des résultats, surgit toujours des cycles de violences qui conduisent inéluctablement aux pertes des vies humaines inutile.

Pour la petite histoire, on a vu en 2006 Jean-Pierre BEMBA entré en guerre contre Joseph Kabila. En 2011, la crise s'est enraciner davantage jusqu'à voir vu l'un des perdants à ces élections s'autoproclamé président de la République, a tel enseigne qu'il est allé jusqu'à défier le pouvoir en prêtant même serment dans sa parcelle, nous citons, E. TSHISEKEDI en date du 23 décembre 2011. Et enfin, les élections chaotiques de décembre 2018 qui ont davantage enfoncé la crise postélectorale jusqu'à décrédibilisé tout le processus électoral, étant donné que l'un des perdants se réclamant comme élu, est allé jusqu'à parler d'une parodie d'élection dans laquelle on a eu à nommer jusqu'au sommet de l'Etat, nous citons *MARTIN FAYULU*, car dit-il, le président proclamé par la CENI a été purement et simplement nommé.

Donc, à chaque fois que les résultats sont annoncés, ils sont directement contestés, et cela amène toujours à la violence d'où, on se demande que si ces derniers sont réellement en conformité avec la réalité des urnes.

2 PROBLEMATIQUE

Compte tenu de ce tableau sombre lié au processus électoral en RDC, nous pouvons nous poser la question de savoir : Est-ce que les résultats qui ont toujours été publiés par la CENI RDC, sont-ils conformes à la réalité des urnes ? Sinon, qu'est-ce qu'il faut pour qu'enfin crédibiliser le processus électoral en Afrique en générale et en RDC en particulier ?

Telles sont les questions autour desquelles vont tourner nos analyses.

3 GENESE DES ELECTIONS

Après une longue période dictatoriale, le Congo RDC renoué avec la démocratie à l'aube du 21^è siècle malgré que Laurent Kabila ait promis d'organiser les élections dans les deux années qui suivaient sa prise du pouvoir.

C'est seulement en 2003 que les congolais purent espérer se rendre aux urnes dans un avenir proche. Ceci étant, c'est le dialogue inter congolais et la signature Del 'accord global et inclusif qui ont jeté les bases de la démocratie congolaise et elles ont été les premières grandes étapes du processus qui a mené la RDC aux élections de 2006.

C'est au court de cette même période qu'un gouvernement de transition fut mis en place et la présidence de ce dernier a été confiée à Joseph KABILA fils de LD Kabila. Ce dernier partageait le pouvoir avec quatre vices présidents représentant les principaux mouvements d'opposition. La première épreuve de ce nouveau régime, fut l'organisation du référendum sur la constitution en 2005 et c'est cette dernière qui devait régir la vie politique en RDC après la transition.

Le nouveau texte fondamental fut approuvé à 84,3% par la population congolaise.¹ Le test décisif du renouvellement de la démocratie en RDC allait cependant être la campagne électorale à la fois législative et présidentielle de 2006.

Après ce qui vient d'être dit, force est de noter que le processus électoral en RDC a eu comme origine le dialogue inter congolais car c'est lors de ce dialogue que les belligérants se sont mis d'accord afin d'opter pour la démocratie, c'est-à-dire que le pouvoir devait commencer à se prendre par la voie des urnes et dès lors, le coup d'état devait être prohibé.

4 CENI/ RDC

On ne peut s'évertuer de parler des élections en RDC sans qu'on ne dise un mot sur l'origine Del 'organe habilité à organiser les élections en RDC qu'est la CENI.

La commission électorale nationale indépendante (CENI) appelé CEI jusqu'en mars 2011 est l'une des institutions d'appui à la démocratie de la République démocratique du Congo, créée à la suite de la constitution de la transition et de l'accord global et inclusif. Cet organisme de droit public congolais est autonome sur le plan administratif, neutre et doté de la personnalité juridique.

La CENI alors CEI à l'époque, a reçu pour mandat de garantir l'organisation des élections libres et démocratiques. Elle a organisé en premier lieu le référendum constitutionnel le 18 et le 19 décembre 2005 et une année plus tard, les premières élections démocratiques Del 'histoire de la République démocratique du Congo.

Cette dernière, a été tour à tour présidée par l'abbé MALUMALU de 2003 à février 2011, par le pasteur MULUNDA de février 2011 à juin 2013. Encore par l'abbé MALUMALU de juin 2013 à Octobre 2015 et enfin, par Corneille NANGAA. On peut d'ores

et déjà comprendre que la CENI est l'organe habilité à organiser les élections en RDC et cet organe demeure indépendant jusqu'à preuve du contraire.

4.1 CADRE ELECTORALE

Il sied de noter que les élections en RD Congo sont régies par la loi N° 15 /001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi N° 11/003 du 25 juin 2011 et la loi électorale N° 017/013 du 24 décembre 2017 complétant la loi N° 06/006 du 09 mars 2006.

A ceci il faut souligner que depuis la loi de 2011, le président de la république est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Le scrutin se tient quatre-vingt-deux jours avant l'expiration du mandat du président de la république en exercice, et il faudrait ajouter à cela le fait que la loi électorale de 2006 prévoyait le scrutin à deux tours avant qu'elle ne soit amendée en janvier 2011.

4.1.1 ELECTION DE 2006

Après le dialogue inter congolais, suivi de la signature de l'accord global et inclusif, la RDC a eu à organiser pour la toute première fois de son histoire, des élections démocratiques et inclusives en 2006. Le président de la république est d'ores et déjà élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

Du 29 juin au 28 juin 2006 s'est déroulée la première campagne électorale démocratique en RDC depuis 1965. La campagne en elle-même été sans accrocs majeurs mais, c'est plutôt l'annonce des résultats qui a fait monter la tension.

En effet, le 30 juillet, des combats ont éclaté près du siège de la CEI puis, le 20 Aout à Kinshasa, des affrontements opposant les forces armées de deux principaux candidats Kabila et BEMBA ont durés quelques jours.

Bien que les élections présidentielles aient eu lieu en juillet, les résultats officiels devraient être publiés le 09 septembre 2006. D'ici-là, les résultats préliminaires nous indiquent Joseph KABILA avec 44,8% des voix suivi de BEMBA avec 20% des voix qui devraient se retrouver aux deuxièmes tours étant donné que personne n'a réalisé la majorité absolue.⁴

Selon le calendrier électoral, le deuxième tour devrait avoir lieu le 29 oct. Notons par ailleurs que, lors de la publication des résultats par la CEI, diverses altercations sont intervenues en 2006 et 2007 entre les troupes de Joseph Kabila et celles de Jean-Pierre BEMBA dans la capitale de la RDC.

Le président de la CEI l'abbé MALUMALU doit proclamer les résultats de la présidentielle à 20h00 heure locale mais, cette proclamation n'interviendra que plus tard dans la soirée.

Des émeutes avec coups de feu étant intervenues dans le courant de la soirée, suite à la contestation des résultats par Jean-Pierre BEMBA. Les affrontements entre les troupes de BEMBA et KABILA ont fait trois jours donc du 20 aout au 22 aout et pendant ce temps, les troupes de ces deux se bombardent mutuellement.

Selon le ministre de l'intérieur de l'époque Mr Théophile MBEMBA, le combat auraient fait 23 morts et 43 blessés essentiellement à Gombe et dans les environs du boulevard du 30 juin mais, certains témoins de ces affrontements estiment que le nombre réel de des morts remonte à plus 500 et annoncent que les résultats officiels auraient été faussés pour ne pas semer la panique. Deux chars de combat et une jeep de l'armée étaient capturés par la garde de Jean-Pierre BEMBA⁵.

Le 22 aout, Karel DEGUCHT, ministre belge des affaires étrangères, s'est dit particulièrement préoccupé par la dégradation du climat politique en RDC et plus particulièrement à Kinshasa : « les candidats aux élections présidentielles ont le devoir de ne pas trahir l'énorme espoir que la population congolaise a placé dans un processus électorale démocratique, ils doivent impérativement renoncer à toute forme de violence ».⁶

Et c'est grâce à l'intervention de la MONUC et le dialogue prôné par la CENCO que le calme est revenu à Kinshasa.

4.1.2 ELECTION DE 2011

Les observateurs sont unanimes, que les élections couplées de la présidentielle et législative de novembre 2011 en RDC ont été calamiteuse, pires que celles de 2006.

Les USA, la France, la fondation carter, la commission européenne, la conférence épiscopale du Congo, les ONG de tous horizons se rejoignent pour déplorer les ratés de la première consultation organisée par les congolais eux-mêmes, à la différence du scrutin de 2006 encadré par la communauté internationale.

La MONUC (mission des nations unies au Congo) et le CIAT, leur emboitant les pas. La presse occidentale a à l'unisson dénoncé le fiasco électoral, l'opacité des opérations de dépouillement mettant en cause la crédibilité même des résultats.

Dans l'entre temps, les perdants ont naturellement crié à la fraude. Arrivé deuxième, l'opposant Etienne TSHISEKEDI s'est officiellement autoproclamé président de la république, ajoutant à la confusion qui régné déjà. Kinshasa a été le théâtre de violence poste électorale qui n'a été de bon augure, pour le second mandat de Joseph KABILA.

A l'issue de ces élections, Joseph KABILA a été proclamé vainqueur avec 48,9 % suivi de TSHISEKEDI Etienne avec 32,3%.⁷

D'aucuns peut se demander, comment est-ce que quelqu'un pouvait être proclamé président de la république avec moins de 50% et à cette question, la réponse est simple car, en janvier 2011, une révision constitutionnelle fut opérée et qui a permis qu'on puisse passer du scrutin uninominal majoritaire à deux tours, du scrutin uninominal majoritaire à un tour et celui-ci permet qu'à celui qui a plus des voix que les autres, d'être proclamé vainqueur. Donc avec ce système, il suffit d'avoir seulement la majorité simple pour être proclamé vainqueur.

Après les résultats publiés par la CENI et directement contesté par Etienne TSHISEKEDI, la mission d'observation de l'UE menée du 19 octobre au 13 janvier 2012 laisse entendre que : « les résultats publiés par la CENI ne sont pas crédibles à la lumière des nombreuses irrégularités et fraudes constatées lors du processus ».

Le rapport final de la mission d'observation électorale de la conférence épiscopale du Congo va aussi dans le même sens : « L'on a noté plusieurs défaillances ,des cas de tricheries avérées et vraisemblablement planifiées ,de nombreux incidents malheureux entraînant la mort d'homme ,des cafouillages et à exploiter à dessein pour bourrer les urnes ,ce résultats sont inacceptables et une honte pour notre pays (...) Eu égard à ce qui précède, nous estimons que le processus électorale a été entaché de graves irrégularités qui remettent en cause les résultats publiés ».⁸

4.1.2.1 CONTEXT DANS LEQUEL LES ELECTIONS DE 2011 FURENT ORGANISEES

Pendant les élections de 2011, il Ya un fait important qu'il faudrait signaler, il s'agit du changement du mode de scrutin. Si en 2006, il fallait faire deux tours au cas où aucun des candidats n'avait atteint la majorité absolue, tel n'a pas été le cas en 2011 du fait que pendant ce deuxième cycle électoral, nous sommes passés du scrutin uninominal majoritaire à deux tours vers le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Donc, aux élections de 2011, le verrou de la majorité absolue est tombé et le législateur a opté pour la majorité simple et le motif avancé était celui de réduire le cout du scrutin alors que l'opposition y voyait un avantage se targuer par le président sortant afin d'être réélu plus facilement qu'en 2006 face à une opposition divisée.

Alors que la constitution prévoyait qu'une nouvelle élection soit convoquée 90 jours avant l'échéance du mandat courant, mais hélas, la CENI n'a pas pu avancer une date en septembre 2011 invoquant des problèmes techniques et finalement fixé le 28 novembre 2011.

Comme pour la convocation du corps électorale, la publication aussi des résultats de ces élections fut aussi reporté à plusieurs reprises. Initialement prévu pour mardi 06 décembre, c'est finalement vendredi le 09 décembre que ces résultats furent publiés, donnant Joseph Kabila pour vainqueur.

Après son échec, Etienne TSHISEKEDI, refusa de saisir la cour suprême qui siégeait en lieu et place de la cour constitutionnelle pour contestation des résultats, considérant qu'elle était trop proche de KABILA et s'autoproclamant président élu.

Notons que comme pour les élections de 2006, les élections aussi de 2011 ont laissé place à la violence car étant contesté pour non transparence dans le traitement de résultats.

A la lecture des résultats détaillés par provinces et circonscriptions électorales, les principales suspicions de fraude concernent les deux bastions du président sortant, le Katanga, sa province d'origine et le BANDUNDU acquis à son allié le parti lumumbiste unifié d'Antoine GIZENGA.

Au Katanga par exemple, on note une mobilisation exceptionnelle et des résultats quasiment unanimes dans le nord de la province ; 100% à Kabongo et 99,9% à Manono. Le président sortant réalise des progressions figurante que l'analyse politique rationnelle à quelques maux a expliqué.⁹

4.1.3 ELECTION DE DECEMBRE 2018

Légalement prévu en 2016, le troisième cycle électoral n'a finalement lieu le 30 décembre 2018 et après plusieurs reports et plusieurs morts enregistrés.

Il sied cas même de signaler que cette élection a comme mérite, l'effet d'avoir permis une passation pacifique du pouvoir entre le président entrant et le président sortant, chose qui ne s'était jamais réalisé dans l'histoire moderne de la république démocratique du Congo.

Notons par ailleurs que, ces élections ont été organisées dans un climat de total méfiance entre les acteurs au processus électoral car, l'opposition à conditionner sa participation à ce scrutin, par l'épuration du fichier électoral de tous les enrôlés sans empreinte digitale qui étaient considérés pour des fictifs et aussi l'abandon de la machine à voter qui n'était pas prévu dans la loi électorale et enfin, la démission de l'équipe NANGAA qui n'exprimait pas confiance quant à la transparence .

Avant d'arriver à l'organisation effective de ces élections, il a fallu organiser deux dialogues qui ont mis les acteurs au processus au tour d'une même table en vue d'améliorer le processus électoral et de régler par ricochet, les contradictions des résultats afin de prévenir les crises politiques pouvant en découler.

Il s'agit d'abord du dialogue Del 'OUA (organisation Del 'unité africaine) du 18 octobre 2016 convoqué par l'ordonnance N° 15 /084 du 24 novembre 2015 du président de la république portant convocation du dialogue politique national inclusif qui fut coordonné par EDEM KODJO facilitateur du dialogue désigné par l'UA mais, froidement renoncer par une partie importante de l'opposition car le considérant comme partielle.

Et aussi par le dialogue dit de la saint sylvestre faciliter par les évêques de la CENCO (conférence épiscopale nationale du Congo) qui a été plus inclusif que le premier.

Et ce dernier avait pour objectif, de désamorcer la crise politique que traversait le RDC depuis la réélection de Joseph KABILA en 2011 qui s'est accentuée le 19 décembre 2016, date marquant la fin du mandat du chef de l'Etat.

Mais, nonobstant l'organisation de ces deux dialogues, le pire pourtant éviter est devenu inéluctable, dans la mesure où que le statu quo toujours observé dans l'histoire politique du Congo est encore intervenu par le non-respect des engagements pris lors du dit dialogue car, la violation Del 'accord était au rendez-vous juste après sa signature le 31 décembre 2016 du fait que certains ont parlé de signature sous réserve.

Donc, les pratiques non démocratiques ont refait surface avec le système de débauchage des membres de l'opposition.

Comme dit ci-haut, il est à noter qu'avant la tenue de ces élections, quelques problèmes majeurs ont emmaillés le processus électoral et il s'agit de la problématique de l'utilisation de la machine à voter qui n'était pas prévu dans la loi électorale que d'autres appelés, machine à tricher, qui n'avait d'ailleurs pas recueilli le consensus de toutes les parties prenantes aux élections, et aussi du fichier électoral considéré comme pollué de six millions d'électeurs sans empreintes digitales.

Si le gouvernement et la CENI pouvaient être confiant, mais le doute continué a persisté quant à un processus électoral inclusif, démocratique et apaisé car le maintien coûte que coûte de l'utilisation de la machine à voter inconnu du public, et l'exclusion des certains candidats en l'occurrence Moïse KATUMBI et Jean-Pierre BEMBA ont davantage décrédibiliser le processus.

Onze candidats étaient retenus par la CENI, mais de ces onze, trois seulement étaient considérés comme candidats sérieux. Il s'agit de Martin FAYULU candidat de la plateforme LAMUKA soutenus par les ténors de l'opposition en l'occurrence, Moïse KATUMBI et Jean-Pierre BEMBA largement favoris. De Felix TSHISEKEDI, candidat soutenu par Vital Kamerhe ancien speaker de la chambre basse du parlement et enfin, Ramazani Shadari candidat de la mouvance présidentielle soutenu par le président sortant Joseph Kabila.

Avec 38% de suffrage exprimé, selon le résultat de la CENI, Felix TSHISEKEDI devance Martin FAYULU largement favoris dans le sondage mais qui en recueille au final 35% de suffrage exprimé et Emmanuel SHADARI arrivé en troisième position avec 28%.

Dès l'annonce des résultats, ceux-ci sont comme toujours, vivement contestés par le candidat de la coalition LAMUKA qui est arrivé en deuxième position et par la conférence épiscopale du Congo annonçant par ailleurs que ces derniers ne correspondaient pas aux résultats collectés par ses 40000 observateurs déployés sur toute l'étendue du pays.

Dans l'entre temps, le candidat malheureux de la coalition LAMUKA saisi la cour constitutionnelle en contestation des résultats.

Le 20 janvier 2019, la cour constitutionnelle rend son arrêt en confirmant les résultats publiés par la CENI donnant Felix TSHISEKEDI pour vainqueur.

Prenant la parole dans la même nuit, Martin FAYULU laisse entendre que : « par son arrêt de cette nuit, la cour vient de valider les faux résultats provisoires de l'élection présidentielle du 30 avril 2018 publiés par la CENI en violation de la loi électorale. Par cet effet, la cour vient de confirmer qu'à l'instar de la CENI, qu'elle est aussi au service d'un individu et d'un régime qui ne respecte ni les lois du pays, ni les règles les plus élémentaires de la démocratie et de morale ».10

Il continue en disant : « la cour et la CENI ont falsifiés les résultats puis contré la vérité des urnes pour servir une cause injuste et pérenniser un régime (...) c'est un coup d'état constitutionnel car, il porte à la magistrature un non élu ».11

Il a par la suite demande à la communauté internationale et au peuple congolais de ne pas reconnaître le président proclamé par la cour constitutionnelle et continuant a se considéré comme le seul président légitime de la RDC et par ricochet, il demande au peuple congolais de ne pas reconnaître tout individu qui se prévaudrait illégitimement de cette qualité de président de la république ni moins obéir aux ordres qui emmèneraient de lui.

Bien avant cela, l'union africaine avait à son tour appelé la cour constitutionnelle de bien vouloir suspendre le processus de confirmation des résultats définitifs des élections du 30 décembre 2018 en RDC, en raison : « des doutes sérieux sur la conformité des résultats annoncés le 10 janvier par la CENI ».12

Il sied de noter que selon certaines sources, le régime Kabila est accusé d'avoir devant l'impossibilité de faire élire son candidat, choisi de faire gagner l'un de ses opposants le moins hostiles au régime et de ce fait, un accord serait conclu entre TSHISEKEDI et KABILA attribuant au premier, la présidence de la république et au second le contrôle du gouvernement et des plusieurs secteurs régaliens de l'Etat grâce à sa majorité au parlement.

Voilà pourquoi nous disons que si tous ces faits s'avèrent vrai, il y a lieu de remettre en cause tout le processus électoral et la question de légitimité des institutions risque de se poser avec acuité car, il est impassable de voir un non élu ou sans légitimité du peuple être proclamé comme vainqueur au nom d'un deal diabolique au détriment de celui qui a été réellement élu par le peuple.

Avec ce tableau sombre des élections en Afrique en général et en rd Congo en particulier, il y a lieu de parler d'une parodie d'élection que d'élection car, le peuple vote de manière protocolaire du fait qu'on connaît déjà le vainqueur ou le vainqueur est déjà choisi avant même les élections et par là, on comprendra dès lors, l'origine de contestations des résultats.

Ceci étant, force est de constater que l'annonce de ces résultats de l'élection du 23 décembre 2018, a suscité dans le chef des congolais une certaine haine tribale à l'égard des lubas tribut du président proclamé par la cour constitutionnelle et cela, a conduit à des violences postélectorales.

A l'égard des résultats proclamés par la CEI puis CENI depuis l'organisation des premières élections en 2006, il s'avère que ceci remet en doute la crédibilité de ces dernières car, dans la plupart des cas, ceux-ci ne se conforment pas à la réalité sur terrain puisqu'il a toujours était constaté que c'est les non favoris qui l'ont toujours remporté et cela serait dû à cette opacité du système électorale congolais emmaillé par la corruption, et se constituant dans la plupart des cas en une caisse de résonance du pouvoir politique.

Par ailleurs, en Afrique en générale et en RD Congo en particulier, force est de constater que les élections se sont toujours accompagnées par des pratiques non démocratiques, en l'occurrence la cooptation. Raison pour laquelle, ces dernières ont toujours été contestées par les parties prenantes

5 CONCLUSION

Dans cet article, nous avons abordé la problématique des élections organisées en Afrique en général et plus particulièrement en RD Congo car, nous avons eu a constaté qu'à chaque fois que les élections sont organisées dans ce pays, les résultats ont toujours été remis en cause aussi bien par les candidats que par la communauté internationale, et pour motif, que ces dernières ne reflètent pas la réalité des urnes.

En soit, quand organise les élections, c'est pour qu'à l'issue, qu'il y est la cohésion mais hélas, les élections organisées en RD Congo divisent d'avantage le peuple au lieu de les unirent, car les troubles ou violence postélectorales, ont toujours été au rendez-vous et avec comme toile de fond, la non-conformité des résultats publiés et ceux collectés sur terrain.

Eu égard à ce qui précède, nous suggérons aux acteurs au processus électoral, de bien vouloir commencer toujours par créer un climat de confiance entre eux et surtout en évitant bien évidemment l'opacité dans le traitement des données

collectées sur terrain et cela, permettra tant soit peu à bannir la violence provoquée par la contestation des résultats des élections males organisées qui cause dalleurs des pertes en vies humaines de trop.

Pour la petite histoire, il sied de noter que la plupart des crises politiques enregistrées dans ce pays, ont toujours eu comme cause, la non-légitimité des institutions et de ses animateurs

Ceci étant, nous suggérons l'organisation des élections réellement transparentes et démocratiques afin de bannir définitivement ce cycle de violence qui n'est pas de bon augure.

REFERENCES

- [1] Ecole de politique appliquée, faculté des sciences des lettres et sciences humaines, université du Sherbrooke, Québec, canada.
- [2] Election en RDC, Wikipédia le 22 avril 2019
- [3] Loi électorale n° 06 /006 DU 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, provinciales, municipale... telle que modifié par n°11/003 du 25 juin 2011
- [4] Op.cit.
- [5] www.lesoir.be
- [6] Op.cit.
- [7] Roland pourtier, les élections 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage. Ed. Armand colin, paris, 2012
- [8] www.cenco.cd
- [9] Jeune Afrique
- [10] www.radiookapi.net
- [11] www.tv5monde.fr
- [12] www.radikapi.net